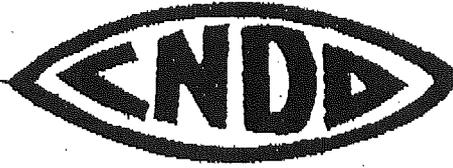


REPUBLIQUE DU BURUNDI
*Conseil National pour la
Défense de la Démocratie*

REPUBLIKA Y'UBURUNDI
*Inama y'Igihugu
Igwanira Demokarasi*



COMMUNIQUE N°1

L'ELECTION de Monsieur Jean MINANI, qui s'inscrit dans la suite logique de la Convention Illégale de Gouvernement, ne donne ni chaud ni froid au CNDD dans la mesure où le pouvoir parlementaire a été illégalement rendu caduque par cette Convention du 10 septembre qui s'est placée au dessus de la Constitution.

En effet, les auteurs de cette violation de la Constitution - l'Armée Monoethnique Tutsi et les partis de l'opposition - ont imposé notamment l'amendement de l'article 167 qui annule les prérogatives du parlement solennellement consacré par les élections du 29 juin 1993.

Pour nous, le Président légal de l'Assemblée Nationale n'est pas M. MINANI mais bien M. Ntibantunganya Sylvestre qui, selon la Constitution d'avant le 10 septembre, doit aussi assurer la fonction de Président a.i de la République. En d'autres termes, nous ne reconnaissons pas cette mascarade qui prétend qu'il est Président attitré de la République. Du reste, un Président sans pouvoir. Notons que le retour à la veille du 10 septembre conférerait à M. Ntibantunganya plus de pouvoir qu'aujourd'hui.

En conséquence, nous revendiquons d'abord le retour à la situation d'avant l'imposture du 10 septembre, le jour où la Convention des putschistes s'est placée au dessus de la Constitution. Plus précisément la suppression pure et simple de la honteuse Convention Illégale de Gouvernement.

Ensuite, nous exigeons une préparation des conditions favorables aux élections générales pour remettre en place l'Institution Présidentielle et la direction communale.

Tertio: nous souhaitons la tenue d'une Conférence Internationale sur le Burundi sous les auspices de l'ONU, de l'OUA, des pays voisins et amis ainsi que des principaux bailleurs de fonds participant à titre de témoins et facilitateurs sur tous les problèmes engageant l'avenir de la nation, à commencer par les problèmes de sécurité pour tous, des réfugiés, de l'appareil judiciaire, de l'impunité de tous les crimes contre l'humanité. La Convention esquivé tous ces problèmes vitaux et évite de les aborder de face.

Quarto: nous réitérons notre requête du déploiement rapide de 5 000 hommes d'une Force Internationale Neutre chargée de protéger les institutions et d'assurer l'ordre et la sécurité dans le pays en s'interposant entre l'Armée Rebelle et les Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD). Rappelons que celles-ci s'évertuent actuellement à organiser l'autodéfense de la population.

Nous profitons de cette occasion pour attirer l'attention d'une certaine presse internationale qui se laisse duper par les média de Bujumbura dominés par l'Armée Monoethnique Tutsi en avalisant la thèse selon laquelle les FDD attaquent de l'extérieur du Burundi. La vérité, que les

journalistes soucieux de l'objectivité peuvent aller vérifier au Burundi, c'est que toutes les batailles des FDD se sont livrées à l'intérieur et de l'intérieur du Burundi.

Cinquièmement: pendant la période intérimaire précédant les élections générales, cette force internationale aurait pour mission la formation d'une nouvelle Armée Nationale et de nouvelles forces de sécurité à partir des FDD et des éléments de l'Armée Régulière respectueux des institutions démocratiques.

Sixièmement: nous rappelons notre demande de la mise en place d'un Tribunal International Neutre chargé de poursuivre et juger les crimes contre l'humanité. A ce propos, nous prions la Communauté Internationale de bien vouloir garder à l'oeil les neufs putschistes arrêtés en Ouganda à la fin du mois de novembre dernier. En effet, les forces qui les ont maintenus en liberté d'octobre 1993 à novembre 1994 sont encore suffisamment puissantes que pour les libérer, ne fût-ce que par la corruption. Faut-il souligner encore une fois que l'impunité constitue le moteur de l'actuelle criminalité sans précédent au Burundi ?

Concernant les premières fâcheuses conséquences de l'élection de M. MINANI, notamment l'assassinat à la grenade du 1er décembre dernier de quatre citoyens à la 4è, 7è, 9è avenue du quartier de Bwiza (Bujumbura) ainsi que 26 blessés, le massacre dans la nuit du 1er au 2 décembre d'une vingtaine de hutus burundais récemment rapatriés à Kirundo au nord du Burundi, la violente "journée ville morte" du 5 décembre, le CNDD déclare à ces fascistes ennemis de la démocratie que

1° Le Parlement, la seule institution émanant du peuple qui nous reste depuis l'assassinat de Son Excellence feu Président NDADAYE, a le droit démocratique d'élire quiconque il lui plaît de diriger ses organes. Personne, ni l'Armée Rebelle, ni le principal parti de l'opposition l'UPRONA n'a le droit d'aliéner sa victoire électorale du 29 juin 1993.

2° Pour reconquérir ses droits, le CNDD recommande au Parlement de dénoncer la Convention Illégale de Gouvernement signée par M. Ntibantunganya le 10 septembre dernier. Espérons que M. MINANI aura le courage de dénoncer cette convention qui transfère le pouvoir délibératif de l'Assemblée Nationale vers un fantoche Conseil National de Sécurité formé de 9 membres dont seulement 3 ressortissants du FRODEBU malgré la victoire électorale de celui-ci au mois de juin 1993.

3° Hélas, le CNDD commence à s'habituer au refus systématique et non fondé de la nomination ou de l'élection d'un ressortissant du FRODEBU par les putschistes qui font encore la loi au Burundi dans une ambiance d'indifférence internationale quand ce n'est pas la complicité d'une certaine presse comme l'Evénement du Jeudi (Paris) qui relaie les thèses des putschistes.

En dépit de nombreuses explications amples et répétées, certains journalistes s'acharnent à qualifier d'"extrémistes hutus", le CNDD, sa branche armée FDD (Forces pour la Défense de la Démocratie) et son Président, Son Excellence M. Léonard Nyangoma.

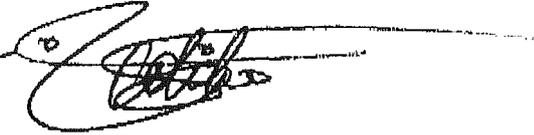
Le CNDD, qui est une coalition de plusieurs partis démocrates, rappelle que dans ses rangs, son Etat Major politique (CNDD) et militaire (FDD) figurent des tutsis dont le Vice-président de l'Assemblée, l'honorable SENDIGEYA Christian.

Dès lors, il y a lieu de s'interroger sur les intentions réelles de ceux qui voudraient qu'une organisation dont des tutsi figurent parmi les dirigeants soit taxée d'une organisation d'extrémistes hutus. Un contresens notoire.

Cet acharnement d'une certaine presse, attardée et en mal de clichés ethnistes, tente d'accrediter la junte militaire qui gouverne sans partage le Burundi depuis le putsch d'octobre 1965 suivi de la récidive d'octobre 1993.

C'est précisément ce genre de presse qui diabolise Son Excellence Léonard Nyangoma en le qualifiant d'"extrémiste hutu" alors que le grand public sait que c'est lui qui a recruté pour le FRODEBU le plus grand nombre de tutsi.

Rappelons que le CNDD a été créé le 19 juin 1994 à l'initiative du FRODEBU que l'armée monoc ethnique tutsi empêche de gouverner en dépit de sa victoire éclatante des élections présidentielles et législatives de juin 1993.

Pour le CNDD, 
Jérôme NDIHO
Porte Parole,
Membre du Comité Exécutif du CNDD
chargé de la Communication et de l'Information
Membre du Comité Directeur National du FRODEBU.